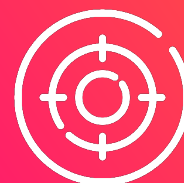




# NORME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# OBJECTIF

Reckitt cherche à protéger l'environnement et les ressources naturelles, tout en contribuant au développement durable à l'échelle mondiale. Avec un besoin croissant d'intégrer la protection de l'environnement dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, Reckitt travaille avec des partenaires dans l'ensemble de sa chaîne de valeur afin de réaliser ses ambitions en matière de durabilité pour une planète plus saine. Cette norme décrit les exigences et les pratiques attendues des partenaires commerciaux de Reckitt en matière de protection de l'environnement. Elle précise comment mettre en œuvre le principe IV de la politique d'approvisionnement pour une croissance durable de Reckitt, **l'engagement de Reckitt à protéger l'environnement et à réduire l'impact environnemental.**



## RÉFÉRENCES JURIDIQUES ET DU SECTEUR

Ces exigences ont été rédigées en tenant compte des éléments suivants :

1. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Protocole de Kyoto ; et Accord de Paris
3. Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS), Groupe de la Banque mondiale/Société financière internationale, 2007
4. Notes de guidance : Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, Société financière internationale, 2012
5. Water Sense, Agence américaine de protection de l'environnement
6. Conseils pour économiser l'eau : Utilisation commerciale, industrielle et institutionnelle de l'eau, Alliance for Water Efficiency
7. Norme internationale de gestion responsable de l'eau de l'AWS
8. Norme de système de gestion environnementale (SGE) de l'ISO 14001

## RÉFÉRENCES SDG

RECKITT SOUTIEN PLEINEMENT LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU D'ICI À 2030



Nos activités et nos marques ont un impact positif sur plusieurs ODD ; toutefois, grâce à cette norme, nous croyons pouvoir avoir le plus grand impact sur les quatre objectifs.

Reckitt encourage également ses partenaires commerciaux à prendre des mesures pour contribuer aux ODD qui sont pertinents pour les régions où ils sont présents et où ils peuvent avoir le plus grand impact grâce à leurs activités.

# EXIGENCES

Reckitt s'attend à ce que tous ses partenaires commerciaux adoptent le principe de la durabilité, en cherchant à éliminer les effets néfastes sur l'environnement et à protéger l'environnement et les ressources naturelles dans tous les aspects de leur chaîne d'approvisionnement - approvisionnement, fabrication, emballage et distribution de tous les produits et services. Reckitt soutient et encourage ses partenaires commerciaux à améliorer continuellement leur rendement et leur gestion environnementale de l'eau, des déchets, des émissions, de l'énergie et de l'utilisation des matériaux.

**Le respect du principe IV de la politique de Reckitt sur l'approvisionnement en vue d'une croissance durable, l'engagement de Reckitt à protéger l'environnement et à réduire l'impact sur l'environnement, exige :**

1. Le respect de toutes les lois et de tous les règlements applicables, et le maintien des permis légaux nécessaires.
2. Une politique environnementale, un aspect/de l'évaluation de l'impact et un système de gestion approuvés par la haute direction pour assurer la conformité légale, réduire l'impact sur l'environnement et améliorer la performance en matière d'énergie, d'émissions, d'eau, de déchets et d'autres impacts environnementaux importants à l'échelle locale.
3. Des programmes d'amélioration continue de la performance environnementale, contribuant à un développement durable plus large.
4. Transparence des impacts identifiés et des actions prises ou proposées.
5. Communication proactive de ces exigences aux fournisseurs et contrôle proactif de la conformité dans la mesure du possible.
6. Formation et sensibilisation régulières sur les problèmes identifiés, les politiques et procédures environnementales afin de garantir une mise en œuvre, une amélioration et une conformité efficaces.
7. Préservation et promotion de la biodiversité en adoptant l'approche « réduire, réutiliser et recycler » dans la consommation des matériaux de production.
8. Stockage et élimination légaux et responsables de tous les déchets de production, y compris en priorité les substances dangereuses, les rejets, les effluents et les émissions atmosphériques.
9. Mise en place de mécanismes de réclamation permettant aux travailleurs ou à d'autres personnes de faire part de leurs préoccupations ; et réponse appropriée aux préoccupations soulevées sur l'environnement, notamment en convenant de mesures correctives le cas échéant.
10. Identification des objectifs de développement durable pertinents pour l'entreprise et le contexte local, mise en œuvre d'initiatives pour avoir un impact positif sur ceux qui ont été identifiés.

## ÉVALUATION DES ASPECTS ET DES IMPACTS

Un aspect environnemental est un élément des activités, des produits ou des services d'une organisation qui a un impact réel ou potentiel sur l'environnement. L'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs doivent faire partie intégrante des évaluations des risques et des impacts et doivent être entreprises dès le début d'un projet ou d'un changement, afin de garantir que tous les risques et les impacts sont traités de manière adéquate.



---

# SYSTÈME DE GESTION DES FOURNISSEURS

Les partenaires commerciaux sont censés développer et mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement basés sur les principes de la norme ISO 14001 ou les incorporant, afin d'identifier, d'atténuer et de surveiller les impacts environnementaux et de travailler à l'élimination de ceux qui sont nuisibles.

Un système de gestion doit inclure des politiques et des procédures relatives à l'énergie, aux émissions, à l'eau, aux matières dangereuses, à la qualité de l'air, à la déforestation et aux déchets.

## LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE GESTION, IL CONVIENT DE PRENDRE EN COMPTE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :



### Gestion et contrôle de l'énergie :

La consommation d'énergie est contrôlée et optimisée en permanence, c'est-à-dire réduite et/ou améliorée par l'utilisation de sources renouvelables.



### Émissions :

Les sources d'émissions sont identifiées et des plans de réduction sont préparés, réduisant les émissions à la source par le biais de solutions techniques ou en utilisant des plans et des contrôles pour atténuer la pollution atmosphérique.



### Gestion et contrôle de l'eau et des eaux usées :

- La consommation d'eau et la production d'eaux usées sont contrôlées. Une analyse du bilan hydrique est préparée, qui indique le gaspillage d'eau, les fuites et l'optimisation requise dans les processus de fabrication et les processus utilitaires connexes, le cas échéant.
- Les eaux usées sont traitées par des moyens appropriés afin de garantir que les paramètres de décharge légalement requis sont respectés avant d'être rejetées dans l'environnement.
- Des programmes sont mis en œuvre pour faire face à la pénurie d'eau et à l'accès à l'eau dans les zones de captage et pour les communautés locales à proximité du ou des sites.
- La température des eaux usées ne cause pas de dommage immédiat à la santé des formes de vie, les rejets réguliers ne modifient pas l'équilibre de l'écosystème local tel que la quantité d'algues, de nutriments, de sédiments en suspension, de bactéries et d'autres matières exigeant de l'oxygène.



### Gestion et surveillance des déchets :

La ou les sources de production de déchets sont identifiées et des plans de réduction, de réutilisation et de recyclage sont mis en œuvre.



### Prévention de la contamination ou de l'assainissement :

Opérer de manière à prévenir la contamination du sol, de l'eau ou de l'air due à l'activité de l'entreprise ou à des substances nocives. Cela nécessite une vigilance sur l'utilisation, le stockage et le transport des matières premières, des intermédiaires, des sous-produits, des produits, des déchets et des eaux usées. Des contrôles techniques et administratifs appropriés à la source sont recommandés. Lorsqu'une contamination est identifiée, des mesures correctives adéquates doivent être prises pour remettre le sol, l'eau ou l'air en état pour une utilisation sûre et durable.

## SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Nous sommes une organisation avec des valeurs fortes de responsabilité et d'intégrité, et nous cherchons toujours à faire ce qui est juste. Nous comprenons le défi que représentent les questions environnementales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales complexes et que de nombreux défis sont de nature systémique et ne peuvent être relevés seuls. Par conséquent, nous encourageons nos partenaires commerciaux à nous signaler de manière proactive les cas où ils ont des difficultés à respecter cette norme, afin que nous puissions travailler ensemble pour résoudre les problèmes et renforcer les systèmes de gestion pour assurer une amélioration continue.



## CHAMP D'APPLICATION

Cette norme s'applique à tous les partenaires commerciaux qui fournissent des biens et des services à Reckitt ou en son nom. Cela comprend les fabricants tiers, les fournisseurs de matières premières et de matériaux d'emballage, les prestataires de services, les vendeurs, les négociants, les agents, les entrepreneurs, les partenaires de coentreprises et les distributeurs, y compris leurs employés, agents et autres représentants (ci-après appelés « partenaires commerciaux »). On s'attend à ce que les partenaires commerciaux communiquent cette norme au sein de leur chaîne d'approvisionnement et veillent à ce que leurs fournisseurs directs y adhèrent.

Cette norme fournit des conseils aux partenaires commerciaux engagés dans des opérations de transformation, des usines et des entrepôts et soutient la norme d'approvisionnement en matières premières naturelles de Reckitt pour les producteurs primaires. La norme d'approvisionnement en matières premières naturelles contient également des annexes détaillées pour des chaînes de valeur spécifiques qui intéressent Reckitt. Les partenaires commerciaux sont encouragés à faire référence aux deux normes et à les adopter, le cas échéant.